

« L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration » *Conclusion du Rapport remis au Président de la République en novembre 2004.*

Le problème de l'immigration n'est pas un problème résiduel. Et les difficultés de le mesurer par la statistique ne sauraient avoir plus longtemps des effets anesthésiants. Il est d'autant plus souhaitable de ne plus le limiter au problème de la gestion des flux migratoires que celle-ci tend à échapper progressivement au niveau national. A l'inverse, même si elle doit être « encadrée » par des principes généraux définis à l'échelle européenne, la politique d'accueil et d'intégration reste de la responsabilité de l'Etat. Or, de tous les pays de l'Union, la France est probablement celui pour qui la question est la plus cruciale. Elle se réfère aux principes les plus exigeants. Encore convient-il qu'ils soient réellement mis en oeuvre.

La situation d'une bonne partie des populations issues de l'immigration la plus récente est, en effet, plus que préoccupante. Outre qu'elle se traduit par des situations souvent indignes, elle est à l'origine directe ou indirecte de tensions sociales ou raciales graves, lourdes de menaces pour l'avenir.

Le dossier de l'immigration se circonscrit aujourd'hui à trois difficultés majeures dont le traitement a jusqu'ici débouché sur un triple échec aussi pénalisant - il faut le répéter - pour les intéressés que pour la collectivité nationale:

- la concentration d'une part importante des immigrants dans des zones dont les

difficultés connaissent un développement quasi exponentiel;

- la situation économique, sociale et personnelle d'un grand nombre d'immigrants et de leurs enfants dont certains ont à faire face en outre à des pratiques discriminatoires;

- le nombre et les conditions de vie des étrangers en situation irrégulière.

Les deux premiers échecs sont lourds d'implications. Le regroupement - spontané, toléré ou encouragé - de la population dans des secteurs géographiques difficiles (mais où les loyers sont accessibles, le coût de la vie moins élevé que la moyenne et des comportements alternatifs possibles) a des effets négatifs qui se cumulent. Non seulement les efforts d'intégration n'ont plus aucune portée mais, qui plus est, tous ceux qui auraient pu être consentis antérieurement verraient leurs effets progressivement atténués, voire anéantis.

Le dernier échec n'a pas simplement pour conséquence de contraindre les intéressés à une existence précaire. Il entraîne de surcroît toute une série de désordres coûteux en termes moraux et financiers pour la collectivité (travail clandestin, délinquance, dépenses de sécurité). Il a enfin pour effet d'entretenir, dans une partie de l'opinion, une suspicion permanente autour des immigrants, « diabolisés » par certains, et de compromettre les chances de l'indispensable mobilisation en faveur de l'intégration.

Cette situation de crise n'est pas le produit de l'immigration. Elle est le résultat de la manière dont l'immigration a été traitée.

Une nouvelle politique a été définie qui a le mérite de la clarté. Encore faut-il qu'elle soit conduite avec volontarisme et fermeté - alors qu'en cette matière, la tentation de s'en tenir aux effets d'affichage est toujours forte - qu'elle bénéficie de mesures d'accompagnement qui pour « spécifiques » qu'elles soient n'en sont pas moins indispensables et que la définition de la lutte contre les discriminations dont peuvent être victimes les populations issues de l'immigration ne fasse pas l'objet de contresens. Cela implique qu'à tous les échelons de l'Etat, une réelle unité de conception et d'approche se substitue aux divergences actuelles.

La définition d'une nouvelle politique n'a pas pour effet de « remettre les compteurs à zéro ». Les pouvoirs publics sont confrontés à une situation qui s'est créée progressivement au cours des récentes décennies. S'en tenir au « traitement » des nouveaux arrivants serait donc insuffisant. Pire, les efforts seraient voués à l'échec si les nouveaux arrivants devaient se retrouver ensuite dans un contexte dégradé où les mêmes causes ne manqueraient pas de produire les mêmes effets.

Trop souvent, langage, comportements et méthodes ont pu donner le sentiment d'une volonté de dissimulation qui non seulement n'est pas avérée mais qui serait, de plus, totalement contre-productive.

Il faut donc trouver un nouvel équilibre entre le légitime souci de ne pas stigmatiser les populations concernées et la nécessité de répondre aux problèmes bien réels qu'elles posent. Privilégier l'intégration n'est aucunement contradictoire avec le constat du caractère spécifique de difficultés de certaines des populations issues de l'immigration. D'autant que le débat public con-

tinuera à tourner autour de cette dernière et que les pouvoirs publics ne gagneront rien à paraître l'esquiver.

Il n'y aurait que des avantages à publier tous les chiffres susceptibles d'être rassemblés, qui confirmeront la légitimité de l'immigration actuelle liée, dans des proportions au demeurant modestes, à la satisfaction de besoins réels exprimés par l'économie française et centrée, à titre principal, sur le regroupement familial et l'asile, conformément aux principes constitutionnels de la France et à ses engagements internationaux. Ce serait, en tout cas, la meilleure manière de préparer les citoyens à la nécessité de l'immigration future qui, à n'en pas douter, redeviendra largement, demain, dans le cadre européen, une immigration de travail. Ce serait également le meilleur moyen de préparer les initiatives qu'appelle l'aspiration grandissante des populations issues de l'immigration à des références plurielles qui peut ménager le meilleur ou le pire, selon la réponse qu'on lui apportera. ■

